

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 10 avril 2019

Objet

**MOTION
Loi BLANQUER
Ecole de la
confiance**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 avril 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. LEY

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à Mme N. LACUEY
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON
Mme BONNAL à M. BOURIGAULT – M. DANDY à M. NAFFRICHOUX
M. RAIMI à Mme COLLIN – M. LERAUT à M. DROILLARD**

Absents :

M. BELLOC

M. Philippe VERBOIS a été nommé secrétaire de séance

Le Conseil Municipal de Floirac a pris connaissance du projet de loi relatif à l'Ecole de la Confiance et souhaite faire part de son inquiétude concernant ce projet adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale, le 19 février, et étudié par le Sénat au début du mois d'avril prochain.

En effet sur la forme, la Ville déplore une absence totale de concertation à tous niveaux, que ce soit avec les enseignants qui sont les premiers concernés, les associations de parents d'élèves et les collectivités territoriales, notamment les communes.

Il semble que la concertation ne soit également pas une priorité de cette loi puisque l'avis des conseils d'écoles et des conseils d'administration de collèges ne sera pas sollicité pour la création d'Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) regroupant un collège et une ou plusieurs écoles du secteur de recrutement de ce collège.

Sur le fond, les élus de Floirac s'inquiètent de la dégradation du service public d'Education, notamment avec la création des EPSF qui porte atteinte au maillage territorial en matière d'Education et qui amène à la suppression des postes de directrices-directeurs d'écoles dont la tâche serait dévolue à des principaux de collège adjoints, sortes de super managers éloignés des réalités des écoles au risque de remettre en cause l'égalité républicaine.

Comme le Maire est l'un des piliers de la démocratie locale, le Directeur d'école est l'un des principaux représentants de l'Ecole républicaine dans les territoires. Il a non seulement la confiance des enseignants mais aussi la connaissance des enfants et la proximité nécessaire à une réponse de qualité aux problématiques des parents d'élèves.

Floirac a fait de l'éducation sa priorité en portant ses efforts humains et financiers dans ce domaine, comme en témoigne notre politique. Nous avons en outre mis en œuvre la démarche de dédoublement des classes de CP et CE1 dans 5 groupes scolaires, soit 7 classes, sans aides particulières de l'Etat.

Et la recherche d'un bien vivre ensemble, d'une responsabilisation de tous et de la cohérence des séjours éducatifs, extrascolaires et périscolaires s'articulent autour d'une réflexion autour de la Fraternité., de l'accessibilité et du dépassement des stéréotypes en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux de la coéducation de nos enfants.

Ainsi cette réforme ne nous paraît pas prioritaire et nécessaire sur notre territoire.

Le Conseil Municipal s'inquiète de ce projet de loi qui va à l'encontre du service public de proximité à l'Ecole.

Il est demandé :

- * le respect des principes de concertation et de coéducation ;**
- * la création du statut de Directeur d'école ;**
- * la considération à sa juste valeur du métier d'enseignant, notamment dans le cadre de la réforme de la formation**

| | |
|----------------------|--|
| Nombre de votants : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| Pour : | 26 |
| Contre : | |
| Abstention : | 6 (Mmes HERMENT FEURTET, MM. VERBOIS, ROBERT, CALT, LEY) |

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 11 avril 2019

Le Maire,

